

Cahier des charges (ToR) pour l'achat de services à partir du seuil de l'UE



Nom du projet :	Numéro de traitement/centre de coûts :
"Qualification et marché du travail" en Tunisie (FORMAT) Pays :	20.2215.0-004.00
Tunisie	Numéro de l'opération :
Prestation faisant l'objet d'un appel d'offres :	81313283
Mise à disposition de pools d'expertise à court terme dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle	

0. Liste des abréviations	2
1. Contexte	3
2. Directives pour le contractant	4
2.1 Durée de fonctionnement.....	4
2.2 Objectifs, indicateurs, paquets de travail, jalons	4
2.3 Objectifs en matière de gestion des projets et des connaissances	6
2.4 Protection des données et sécurité de l'information	7
2.5 Autres exigences	7
3. Conception professionnelle et méthodologique	8
3.1 Interprétation des objectifs (point 1.1 de la grille d'évaluation).....	8
3.2 Processus et acteurs du système de partenariat (point 1.2 de la grille d'évaluation).....	8
3.3 Stratégie (point 1.3 de la grille d'évaluation).....	8
3.4 Gestion de projet (point 1.4 de la grille d'évaluation).....	9
3.5 Autres exigences (point 1.5 de la grille d'évaluation)	10
4. Personnel	10
5. Spécifications de calcul.....	16
5.1 Affectation du personnel spécialisé	16
5.2 Personnel administratif national	17
5.3 Frais de voyage	17
5.4 Biens d'équipement	18
5.5 Frais de fonctionnement dans le pays d'intervention	18
5.6 Ateliers, formation et perfectionnement	18
5.7 Subventions locales	18
5.8 Autres frais	18
5.9 Poste de rémunération flexible	19
6. Spécifications relatives au format de l'offre.....	19
7. Options et contrat de suivi	20
Option d'extension du contenu de la prestation/prolongation de la durée conformément à l'art. 132, al. 2, n° 1 GWB	20
8. Placements	20

Numéro de l'opération : 81313283

0. Liste des abréviations

GT	Mandant
AN	Prestataire
AV	Responsable de la mission
CGV	Conditions générales contractuelles pour la fourniture de prestations de services et d'ouvrages
FK	Spécialiste
FKT	Journées des professionnels
FORMAT	Formation et Marché du Travail INS Institut National de Statistique
KOMP	Coûts par output Monitoring et prévisions CCPC Spécialiste à court terme
Lol	<i>Lettre d'intention</i> Déclaration d'intention
MoU	Protocole d'accord
MSRS	Ministère tunisien de l'enseignement supérieur
RMO	<i>Bureau de gestion des risques</i> Bureau de la gestion des risques
ToR	<i>Termes de référence</i> Description des prestations
WiMa	Matrice d'impact
WoM	Monitoring(système) axé sur les résultats

Numéro de l'opération : 81313283

1. Contexte

Depuis des décennies, le plus grand défi de la Tunisie est sa situation économique et sociale structurellement précaire et persistante. Celle-ci s'est encore aggravée ces dernières années dans le cadre de la pandémie COVID-19 et en raison de la situation politique instable dans le pays et se reflète notamment dans le taux de chômage élevé (15,8 % en III, 2023, Institut National de la Statistique, INS). Les jeunes, les femmes, les diplômés de l'enseignement supérieur ainsi que les citoyens des régions périphériques de l'ouest du pays continuent à souffrir fortement des faiblesses structurelles du marché du travail. Dans le groupe d'âge de 15 à 24 ans, le taux de chômage est l'un des plus élevés au monde, avec 39,1 % (III, 2023). Le potentiel économique des femmes est sous-exploité. Au troisième trimestre 2023, le taux de chômage des femmes était à nouveau nettement plus élevé (21,7 %) que celui des hommes (13,4 %). Le taux de chômage des diplômés* de l'enseignement supérieur est également disproportionnellement élevé par rapport au taux de chômage moyen, avec 24,6 % (III, 2023). Au sein de ce groupe, il existe également de fortes différences entre les sexes. En 2023, 32,9 % des femmes ayant suivi une formation universitaire étaient au chômage. Malgré une mention explicite dans la Constitution tunisienne, les intérêts des femmes ne sont toujours pas suffisamment pris en compte dans les processus nationaux et régionaux. Les modèles de rôles traditionnels, les structures patriarcales ainsi que les inégalités ancrées dans le système juridique (par exemple dans le droit de succession) rendent difficile la participation des groupes de population féminins à l'économie. En comparaison régionale, il existe de grandes inégalités économiques et sociales entre les régions côtières prospères et les régions marginalisées de l'intérieur. En outre, l'emploi informel, le sous-emploi ainsi que le très faible niveau de revenu de la main-d'œuvre tunisienne restent des problèmes urgents. La croissance économique est trop faible pour créer de nouveaux emplois en grand nombre. Une grande partie de la population ne peut ni défendre ses intérêts en matière de politique de l'emploi, ni faire part de ses idées et propositions d'amélioration.

L'objectif du projet FORMAT (Formation et Marché de Travail) est de renforcer la performance des structures du marché du travail pour améliorer la situation de l'emploi de la population tunisienne.

FORMAT est une contribution cofinancée par l'Union européenne (UE) et mise en œuvre par la GIZ. Celle-ci a pour objectif d'améliorer l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur et professionnel. Cet objectif doit être atteint par une meilleure orientation de l'enseignement supérieur et professionnel vers les besoins réels du marché du travail, en particulier du secteur privé.

Les groupes cibles de FORMAT sont les chômeurs ou les personnes sous-employées de toutes les régions du pays (régions rurales et centres urbains). Un accent particulier est mis sur les groupes de personnes qui sont particulièrement touchés par les faiblesses structurelles du marché du travail tunisien. Il s'agit notamment des femmes et des jeunes, en particulier des diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

Le projet financé par le BMZ et l'UE s'étend actuellement jusqu'en août 2028. Le projet FORMAT met l'accent sur les thèmes du dialogue social pour l'emploi, du développement des capacités des institutions du marché du travail ainsi que des mesures relatives au marché du travail et aux qualifications. La contribution cofinancée par l'UE est intégrée dans l'output 3 du projet FORMAT financé par le BMZ.

La formulation de l'output ainsi que des indicateurs qui lui sont associés est la suivante :

Numéro de l'opération : 81313283

Sortie 3 :

Des mesures de marché du travail et de qualification axées sur les besoins, en particulier pour les femmes, sont mises en œuvre en collaboration avec des acteurs publics et privés.

Indicateur de production 3.1 :

22 nouvelles mesures de marché du travail et de qualification axées sur les besoins sont proposées par le secteur privé en collaboration avec des centres de formation continue, dont 4 s'adressent spécifiquement aux femmes.

Indicateur d'output 3.2

42 partenariats ont été conclus entre des établissements d'enseignement supérieur ou professionnel et le secteur privé pour améliorer l'insertion professionnelle des diplômés, dont 5 visent plus particulièrement les opportunités d'emploi pour les femmes.

Pour un aperçu détaillé du projet, la description du projet de la contribution financée par l'UE se trouve en annexe.

2. Objectifs pour le contractant

2.1 Durée de validité

La durée prévue du contrat de services est indiquée dans les "conditions particulières du contrat". La durée définitive et la période de prestation seront fixées dans la lettre d'attribution.

2.2 Objectifs, indicateurs, paquets de travail, jalons

La contribution de l'AN se fait par la création et la gestion d'un pool flexible de CCC ayant une expertise internationale et nationale pour le projet et pour les interventions qui contribuent à tous les niveaux d'objectifs du projet et aux indicateurs. Cela implique la coordination et la gestion des aspects administratifs, logistiques et de suivi des CEC en étroite collaboration avec l'équipe de projet de la GIZ. L'AN est ainsi responsable de la gestion des pools d'experts 1 et 2 (voir chapitre 4).

Les contributions de l'AN à la réalisation des objectifs sont apportées par le biais des tâches suivantes, réparties en champs thématiques. Les tâches énumérées ci-dessous seront précisées au fur et à mesure de l'avancement du projet et coordonnées par les collaborateurs* du projet.

Domaine thématique 1 Enseignement supérieur et orientation accrue des offres d'enseignement supérieur vers les besoins du marché du travail :

L'objectif du domaine thématique "Enseignement supérieur" est d'élaborer des mécanismes de gestion des universités et d'adaptation à leur environnement socio-économique et d'accompagner leur mise en œuvre. Il s'agit également de définir l'orientation de

Numéro de l'opération : 81313283

renforcer l'adéquation de l'offre d'enseignement supérieur et de la recherche aux normes européennes et internationales.

Les bénéficiaires de ces services de conseil sont principalement le ministère tunisien de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

La tâche de l'AN est de fournir une expertise à court terme pour les paquets d'activités suivants donnés à titre d'exemple :

- Réalisation d'études de cartographie des acteurs économiques et académiques pertinents dans l'environnement des différentes universités partenaires du projet.
- Conceptualisation de modèles d'implication active des réseaux d'anciens élèves, en particulier pour améliorer les liens/la communication entre les universités et le monde du travail.
- Développement de concepts de formation pour une meilleure intégration entre l'université et le monde du travail pour les employés de l'université, les employés des institutions administratives publiques et les étudiants (par ex. bibliothèque en ligne, modules de formation, Success Stories).
- Mise en œuvre des formations proposées ici
- Conseil spécialisé pour la conception d'offres de formation (supérieure) sensibles au genre

Champ thématique 2 : Accréditation et reconnaissance internationale

Les services de conseil mentionnés ici s'adressent en premier lieu aux ministères de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, à leurs structures subordonnées.

L'AN a pour mission de fournir les ensembles d'activités suivants à titre d'exemple :

- Développement d'un catalogue de référence pour l'évaluation et l'accréditation des offres d'enseignement supérieur.
- Benchmark international sur les procédures d'accréditation à l'aide d'une étude comparative/examen d'agences d'accréditation internationales
- Conseil spécialisé de l'Agence tunisienne d'accréditation
- Conseils spécialisés sur la reconnaissance internationale des diplômes de formation professionnelle et la mobilité internationale
- Conseil spécialisé en matière de certification internationale de systèmes de gestion pour les établissements d'enseignement et de formation professionnelle (par ex. ISO 21001 ; ISO 29993, ISO 29994)

Champ thématique 3 : Promotion de la science et innovation

Les services de conseil mentionnés ici s'adressent principalement au ministère de l'Enseignement supérieur, à ses structures subordonnées ainsi qu'aux collaborateurs de projet de la GIZ.

L'AN a pour mission de fournir les ensembles d'activités suivants à titre d'exemple :

Numéro de l'opération : 81313283

- Benchmark international/analyse comparative des pratiques internationales en matière de stratégies et de politiques dans le domaine de la recherche, de la science et de l'innovation
- Conseils aux scientifiques/chercheurs tunisiens sur les programmes de financement internationaux
- Conseils sur les stratégies nationales de promotion de la recherche et de l'innovation
- Conseil sur les programmes de financement de l'UE pour la recherche et l'innovation (par ex. Horizon Europe)
- Conseil/conception pour l'accompagnement des chercheurs tunisiens (jeunes chercheurs) lors de la demande et de la mise en œuvre de subventions

Champ thématique 4 : Formation professionnelle et orientation professionnelle

Les services de conseil mentionnés ici s'adressent en premier lieu au ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, à ses structures subordonnées.

L'AN a pour mission de fournir les ensembles d'activités suivants à titre d'exemple :

- Activités visant à préparer une modernisation globale des offres de formation professionnelle formelle et, le cas échéant, non formelle (c'est-à-dire de l'identification des besoins à la certification et à l'évaluation, en passant par le développement de programmes d'études), comme par exemple le développement de profils de compétences et de matériel pédagogique.
- développement (continu) de mesures de formation professionnelle et continue à court, moyen et long terme
- Mise en œuvre d'activités visant à moderniser globalement les offres de formation professionnelle (voir ci-dessus), par ex. formations continues pour le personnel enseignant Digitalisation des offres de formation professionnelle (par ex. modules de formation basés sur le web, concepts d'apprentissage mixte, promotion des compétences numériques du personnel enseignant)
- Conseil spécialisé sur les exigences sectorielles en matière d'offres de formation professionnelle dans des secteurs sélectionnés (en particulier automobile, TIC, énergies renouvelables, tourisme)
- Conseil spécialisé en matière d'offres d'emploi et d'orientation professionnelle, (comme par exemple les salons de l'emploi (virtuels), les candidatures en ligne)
- Conseils spécialisés aux centres de formation professionnelle sur les modèles d'entreprise durables, la gestion, le matériel et les méthodes d'enseignement
- Conseil spécialisé pour la conception d'offres de formation (professionnelle) sensibles au genre

2.3 Objectifs en matière de gestion de projets et de connaissances

des directives sur l'utilisation de personnel qualifié :

- Le contractant est responsable de la sélection, de la préparation, de la formation continue et du contrôle des professionnels engagés pour réaliser les tâches de conseil.

des prescriptions relatives aux biens d'équipement et aux coûts d'exploitation :

- Le titulaire du marché fournit l'équipement et les biens de consommation nécessaires et prend en charge leurs frais de fonctionnement et d'administration.

Numéro de l'opération : 81313283

des directives sur la gestion des dépenses et des coûts :

- Le titulaire du marché effectue le contrôle des dépenses et des coûts ainsi que la comptabilité et la facturation conformément aux exigences du commettant.

les exigences en matière de suivi et de rapports :

- Le prestataire contribue activement au suivi du projet axé sur les résultats. Le suivi régulier doit comprendre au moins les volets suivants
- Degré de mise en œuvre des activités
- État de réalisation des objectifs, indicateurs et jalons énumérés au chapitre 2.2 du présent RdR.
- Effets survenus dans l'environnement du domaine de responsabilité de l'ET
- le suivi du pool d'experts, y compris la vérification des jours de travail et la répartition des dépenses entre les réalisations du projet
- L'AN rend compte régulièrement à l'AG conformément à la version des Conditions générales contractuelles (CGC) pour la fourniture de prestations services et de travaux pour le compte de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH en vigueur pour le présent contrat.

2.4 Protection des données et sécurité de l'information

Les dispositions relatives à la protection des données et à la sécurité de l'information des CGA de la GIZ actuellement en vigueur (§ 1.10 Protection des données) s'appliquent.

2.5 Autres exigences

Mesures relatives à Safeguards & Gender avec un lien concret avec les prestations :

Afin de promouvoir l'égalité des sexes ou d'éviter ou d'atténuer d'éventuels effets négatifs non intentionnels dans son domaine d'action, le contractant doit mettre en œuvre les mesures suivantes :

- l'égalité des sexes (gender) :
 - L'employeur veille, dans la mesure du possible, à ce que la composition de son personnel soit équilibrée en termes de sexe et d'âge.
 - Dans le cadre de cette mission, toutes les activités et tous les ensembles de conseils sont censés prendre en compte les besoins spécifiques des femmes et des filles.

Numéro de l'opération : 81313283

3. Conception technique et méthodologique

Dans ce chapitre, le soumissionnaire doit réfléchir aux objectifs et aux tâches du présent appel d'offres, décrire le système de partenariat et ses processus dans le domaine des tâches et exposer la conception technique et méthodologique pour la mise en œuvre des tâches énumérées au chapitre 2 et pour atteindre les objectifs fixés. En outre, il doit présenter la conception de sa gestion de projet.

3.1. Interprétation des objectifs (point 1.1 de la grille d'évaluation)

Le soumissionnaire doit interpréter les objectifs dont il est responsable. Une simple répétition des objectifs formulés au chapitre 2 des TdR n'est pas souhaitée. S'agit plutôt de décrire et d'interpréter les changements directement visés par l'objet de l'appel d'offres dans le système de partenariat. En outre, les effets positifs qui en découlent pour le système partenaire (point 1.1.1 de la grille d'évaluation) doivent être présentés.

En outre, le soumissionnaire doit porter un regard critique sur le cahier des charges (point 1.1.2 de la grille d'évaluation) en présentant une évaluation de la réalisation des objectifs, hypothèses d'impact sous-jacentes et les risques éventuels liés à la mise en œuvre. Nombre de pages : max. 1 page (DIN A4)

3.2. Processus et acteurs du système de partenariat (point 1.2 de la grille d'évaluation)

Les processus décrivent des séquences d'actions ou des ensembles de tâches nécessaires à la fourniture de certaines prestations dans un secteur ou dans un système de coopération ou de partenariat. La responsabilité de la définition et de la mise en œuvre conforme aux règles de ces processus et ensembles de tâches est attribuée à certains acteurs. Les acteurs sont le plus souvent des institutions (par exemple des ministères, des administrations municipales, des associations et des chambres, des organisations non gouvernementales, des entreprises d'un secteur ou des entreprises individuelles, des universités, des banques), mais peuvent également être des individus (par exemple une personne disposant d'un pouvoir de décision élevé).

Le soumissionnaire doit présenter, le cas échéant sur la base de documents déjà existants (cf. annexes), les processus du secteur ou du système de partenariat qui sont pertinents pour les prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (point 1.2.1 du schéma d'évaluation).

Nombre de pages : max. 1 page (DIN A4)

Les points 1.2.2 et 1.2.3 de la grille d'évaluation ne s'appliquent pas.

3.3. Stratégie (point 1.3 de la grille d'évaluation)

-sans objet-

3.3.1 Approche stratégique pour atteindre les objectifs fixés dans les TdR (point 1.3.1 de la grille d'évaluation)

- sans objet -

Numéro de l'opération : 81313283

3.3.2 Mise en place de coopérations avec les acteurs concernés
(point 1.3.2 de la grille d'évaluation)

- supprimé-

3.3.3 Points de départ pour les effets de levier et les mesures de changement d'échelle
(point 1.3.3 de la grille d'évaluation)

- supprimé-

3.3.4 Prise en compte des exigences en matière de compatibilité environnementale et sociale
(point 1.3.4 de la grille d'évaluation)

-sans objet-

3.4. Gestion de projet (point 1.4 de la grille d'évaluation)

Dans cette section, le soumissionnaire présentera le plan opérationnel pour la mise en œuvre des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres, décrira son approche en matière de coordination avec la GIZ ou le projet et les partenaires du projet et expliquera son concept de backstopping ainsi que son approche en matière de suivi.

3.4.1 Plan d'opération
(point 1.4.1 de la grille d'évaluation)

sans objet

3.4.2 Coordination avec la GIZ ou le projet mandant
(point 1.4.2 de la grille d'évaluation)

Dans son offre, le soumissionnaire doit présenter sa démarche en matière de coordination avec la GIZ ou le projet qui l'a mandaté.

Nombre de pages : max. 1 page (Din A4)

3.4.3 Pilotage ou coordination des mesures avec les partenaires de mise en œuvre concernés
(point 1.4.3 de la grille d'évaluation)

sans objet

3.4.4 Suivi
(point 1.4.4 de la grille d'évaluation)

Dans son offre, le soumissionnaire décrira comment il enregistre et documente régulièrement l'état de mise en œuvre des tâches, la réalisation des objectifs, les effets survenus ainsi que les risques dans son domaine d'activité, conformément aux instructions du chapitre 2.

Numéro de l'opération : 81313283

Nombre de pages : max. 0,5 pages (DIN A4)

3.5. Autres exigences (point 1.5 de la grille d'évaluation)

- Le soumissionnaire doit expliquer et, dans la mesure du possible, démontrer comment les ressources nationales (par ex. institutions nationales, partenaires de réseau, etc.) seront concrètement mises en valeur dans le cadre de la fourniture des prestations.
- Le soumissionnaire devra un concept de ressources humaines tenant compte de la dimension de genre. Ce concept doit décrire comment le soumissionnaire entend assurer l'équilibre entre les sexes dans le concept de personnel, y compris les pools d'experts.
- Le soumissionnaire doit décrire son concept de backstopping. Les postes de backstopping technique et administratif doivent être accompagnés d'un CV. peuvent être déposés.

Nombre de pages : max. 2 pages (DIN A4)

Exigence de ressources nationales : 2 points sur un total de 10 points possibles

Exigence d'une politique du personnel respectueuse de l'égalité des sexes : 2 points sur un total de 10 points possibles

Exigence du concept de backstopping : 6 points sur un total de 10 points possibles

4. Personnel

Le soumissionnaire doit proposer du personnel pour les postes mentionnés dans ce chapitre et décrits en termes de tâches et de qualifications ("personnel qualifié" (SP)) sur la base des CV correspondants. **Les exigences relatives au format et au contenu des CV sont décrites au chapitre 6.**

Les qualifications mentionnées ci-dessous correspondent aux exigences pour obtenir le maximum de points dans l'évaluation professionnelle.

Par "une année d'expérience professionnelle", on entend 12 mois cumulés d'expérience professionnelle avec au moins 20 jours d'expérience professionnelle par mois, à moins qu'une définition différente ne soit donnée pour certaines qualifications.

Spécialiste 1 : direction d'équipe - coordination de pool (point 2.1 de la grille d'évaluation)

Ce poste est celui d'un professionnel clé. Pour ce spécialiste, une déclaration de disponibilité doit être jointe à l'offre.

Tâches du professionnel 1 :

- Responsabilité globale pour les paquets de conseils de l'AN ;

Numéro de l'opération : 81313283

- Assurer la cohérence et la complémentarité des prestations de l'AN avec d'autres prestations du projet au niveau local et national ;
- Conception, mise en œuvre ainsi que suivi et évaluation des mesures de renforcement des capacités des partenaires locaux dans les domaines thématiques mentionnés au chapitre 2 ;
- responsabilité de la prise en compte des thèmes transversaux (par l'égalité des sexes) ;
- la gestion du personnel, notamment l'identification des besoins en missions de courte durée dans le cadre du budget disponible, ainsi que la planification et la gestion des missions et l'encadrement des professionnels locaux et internationaux
- Assurer le suivi de l'impact ;
- des rapports réguliers et en temps utile ; en particulier, des rapports sur l'état d'avancement des TIC déjà utilisées et encore disponibles dans le cadre du contrat
- Responsabilité dans le contrôle de l'utilisation des fonds et de la planification financière en concertation avec le* responsable de mission (RM) de la GIZ ;
- soutien de l'AV lors de la mise à jour et/ou de l'adaptation de la conception du projet, lors des évaluations et lors de la préparation d'une phase ultérieure

Qualifications du professionnel 1 :

formation (point 2.1.1 de la grille d'évaluation) :	Diplôme universitaire (par exemple "Master ou diplôme allemand") en sciences économiques ou sociales
langue (point 2.1.2 de la grille d'évaluation) :	Connaissances linguistiques en français C1 (6 sur 10) et en allemand C1 (4 points sur 10) du Cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale (2.1.3 de la grille d'évaluation) :	5 ans d'expérience professionnelle dans l'enseignement professionnel ou supérieur dans le cadre de la coopération internationale au développement
Expérience professionnelle spécifique (2.1.4 de la grille d'évaluation) :	5 ans d'expérience professionnelle dans la gestion de projets (6 points sur 10), dont 2 ans d'expérience dans la gestion de pools de CEC (4 points sur 10)
expérience en matière de direction/gestion (point 2.1.5 de la grille d'évaluation) :	2 ans d'expérience de direction dans des projets, des entreprises ou d'autres organisations avec une direction disciplinaire de 4 personnes ou plus
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'affectation (2.1.6 de la grille d'évaluation) :	Sans objet
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'affectation (2.1.7 de la grille d'évaluation) :	3 ans d'expérience professionnelle dans la région MENA (selon le département des statistiques de l'UN DESA) (5 points sur 10), dont 1 an à Tunisie (5 points sur 10)

Numéro de l'opération : 81313283

expérience dans le domaine de la coopération au développement (2.1.8 de la grille d'évaluation) :	5 ans d'expérience dans des projets de coopération au développement à l'étranger
Autre (2.1.9 de la grille d'évaluation) :	Sans objet

Spécialiste 2 : Pool 1 "Pool CEC avec expertise internationale" avec 5 à 8 spécialistes
(point 2.3 de la grille d'évaluation)

L'offre doit être accompagnée de 3 CV, contrairement au nombre de professionnels indiqué ci-dessus. La capacité du soumissionnaire à proposer le pool de professionnels requis ici sera évaluée uniquement sur la base de ces exemples de CV.

Le nombre réel de professionnels du pool engagés peut différer du nombre de professionnels requis au chapitre 4 du cahier des charges. Pour les professionnels qui ne sont pas mentionnés dans l'offre, l'équivalence des qualifications avec celles des CCFO proposés dans l'offre doit être confirmée par le GT avant l'intervention.

Missions du pool de professionnels

Les tâches du pool de compétences sont déjà décrites dans les champs thématiques spécifiques, mais sont à nouveau résumées ici à titre d'exemple :

- Conseil spécialisé du MESRS sur l'articulation entre l'enseignement supérieur/la recherche et le marché du travail/l'économie
- Développer des concepts pour une meilleure communication/connexion entre les universités partenaires du projet et le marché du travail/les secteurs économiques.
- Conception et conseil spécialisé sur les offres de formation et de placement professionnels
- Numérisation des offres de formation professionnelle
- Formation de formateurs dans différents domaines
- Conseil spécialisé et stratégique en matière d'accréditation, de reconnaissance internationale des diplômes et de mobilité internationale
- Conseils spécialisés sectoriels (notamment automobile et aviation, tourisme, TIC, énergies renouvelables)
- Conseils spécialisés sur la promotion de la science

Qualifications du pool de professionnels

formation (point 2.2.1 de la grille d'évaluation) :	3 professionnels titulaires d'un diplôme universitaire (diplôme ou master) en économie, en sciences sociales, en sciences de l'éducation ou en éducation des adultes
langue (point 2.2.2 de la grille d'évaluation) :	3 professionnels ayant des compétences linguistiques en français C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale (2.2.3 de la grille d'évaluation) :	3 professionnels ayant chacun 10 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle

Numéro de l'opération : 81313283

<p>Expérience professionnelle spécifique (2.2.4 de la grille d'évaluation) :</p>	<p>Les critères suivants peuvent être couverts de manière cumulative par le pool d'experts : Il n'est donc pas nécessaire qu'un(e) seul(e) expert(e) remplisse le critère suivant (à lui/elle seul(e)) pour obtenir le nombre maximum de points, mais il suffit que les experts proposés remplissent ensemble le critère en question (exemple : pour 15 ans d'expérience dans un domaine, il suffit que les 3 experts proposés aient chacun 5 ans d'expérience et donc 15 ans 'expérience au total pour obtenir le nombre maximum de points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 ans d'expérience dans le conseil politique et stratégique aux acteurs/institutions publics dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle (1 point sur 10) • 10 ans d'expérience dans la conception d'offres de formation professionnelle (1 point sur 10), dont 6 ans spécifiques au secteur dans l'un des secteurs suivants : Automobile, aéronautique, tourisme, TIC et/ou énergies renouvelables (1 point sur 10) • 8 ans d'expérience professionnelle avec le cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie (1 point sur 10) <p>Les critères suivants doivent être remplis par un(e) seul(e) expert(e) le pool d'experts afin d'obtenir le nombre de points maximum correspondant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 ans d'expérience professionnelle dans la coopération institutionnelle entre les universités et le marché du travail dans les secteurs public et privé Secteur privé (2 points sur 10) • 10 ans d'expérience professionnelle dans l'accréditation internationale des diplômes de l'enseignement supérieur (1 point sur 10), dont 5 en tant que membre du personnel d'évaluation d'une agence internationale d'accréditation (1 point sur 10) • 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la promotion des sciences (1 point sur 10), dont 5 ans dans des programmes de financement internationaux tels que Horizon Europe (1 point sur 10)
<p>expérience en matière de direction/gestion (point 2.2.5 de la grille d'évaluation) :</p>	<p>-sans objet-</p>
<p>Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'affectation (2.2.6 de la grille d'évaluation) :</p>	<p>3 professionnels ayant chacun 4 ans d'expérience professionnelle dans un pays hors de la région MENA (selon la Division des statistiques de l'UN DESA)</p>
<p>Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'affectation (2.2.7 de la grille d'évaluation) :</p>	<p>3 professionnels ayant chacun 4 ans d'expérience professionnelle dans la région MENA (selon la division statistique de l'UN DESA) (5 points sur 10), dont 1 an chacun en Tunisie (5 sur 10)</p>

Numéro de l'opération : 81313283

expérience dans le domaine de la coopération au développement (2.2.8 de la grille d'évaluation) :	3 professionnels ayant chacun 6 ans d'expérience dans des projets de coopération au développement
Autre (2.2.9 de la grille d'évaluation) :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 professionnel ayant 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine du genre/de l'égalité des sexes dans l'enseignement supérieur ou la formation professionnelle (5 points sur 10) • 1 professionnel avec 8 ans d'expérience dans l'animation de formations de formateurs (5 points sur 10)

Spécialiste 3 : Pool 2 "Pool CEC avec expertise nationale" avec 8 à 12 spécialistes
(point 2.3 de la grille d'évaluation)

L'offre doit être accompagnée de 3 CV, contrairement au nombre de professionnels indiqué ci-dessus. La capacité du soumissionnaire à proposer le pool de professionnels requis ici sera évaluée uniquement sur la base de ces exemples de CV.

Le nombre réel de professionnels du pool engagés peut différer du nombre de professionnels requis au chapitre 4 du cahier des charges. Pour les professionnels qui ne sont pas mentionnés dans l'offre, l'équivalence des qualifications avec celles des CCFO proposés dans l'offre doit être confirmée par le GT avant l'intervention.

Missions du pool de professionnels

- Conseil spécialisé du MESRS sur l'articulation entre l'enseignement supérieur/la recherche et le marché du travail/l'économie
- Conseils spécialisés du ministère de la formation professionnelle
- Conseil spécialisé en matière de formation professionnelle dans des secteurs économiques sélectionnés (p. ex. aviation, automobile, tourisme, TIC, énergies renouvelables)
- Cartographie des acteurs académiques et économiques (privés) pertinents pour le marché du travail dans l'environnement des universités partenaires du projet et au niveau national
- Conceptualisation de modèles d'implication active des réseaux d'anciens élèves, en particulier pour améliorer les liens/la communication entre les universités et le monde du travail.
- Développement et mise en œuvre d'un concept d'offres de formation pour une meilleure intégration entre l'université et le monde du travail (par ex. bibliothèque en ligne, modules de formation, success stories)

Qualifications du pool de professionnels

formation (point 2.3.1 de la grille d'évaluation) :	3 professionnels titulaires d'un diplôme universitaire (diplôme ou master) en économie, en sciences sociales, en sciences de l'éducation ou en éducation des adultes
---	--

Numéro de l'opération : 81313283

langue (point 2.3.2 de la grille d'évaluation) :	3 professionnels ayant des compétences linguistiques en français C1 (6 points sur 10) et en arabe C1 (4 points sur 10) du Cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale (2.3.3 de la grille d'évaluation) :	3 professionnels ayant chacun 10 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle
Expérience professionnelle spécifique (2.3.4 de la grille d'évaluation) :	<p>Les critères suivants peuvent être couverts de manière cumulative par le pool d'experts : Il n'est donc pas nécessaire qu'un(e) seul(e) expert(e) remplisse (seul(e)) le critère suivant pour obtenir le nombre de points maximum, mais il suffit que les experts proposés remplissent ensemble le critère correspondant (ex : pour 15 ans d'expérience dans un domaine, il suffit que les 3 experts proposés aient chacun 5 ans d'expérience et donc 15 ans au total pour obtenir le nombre de points maximum) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 ans d'expérience dans le conseil politique et stratégique aux acteurs/institutions publics dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle (2 points sur 10) • 8 ans d'expérience professionnelle dans la conception d'offres de formation professionnelle et d'enseignement supérieur tenant compte de la dimension de genre (1 point sur 10) • 8 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'économie verte (1 point sur 10) <p>Les critères suivants doivent être remplis par un(e) seul(e) expert(e) le pool d'experts afin d'obtenir le nombre de points maximum correspondant</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 ans d'expérience professionnelle dans la coopération institutionnelle entre les universités et le marché du travail dans les secteurs public et/ou privé (2 points sur 10) • 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation professionnelle (1 point sur 10), dont 5 ans dans le conseil politique auprès d'institutions publiques (1 point sur 10) • 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'accréditation internationale des diplômes de l'enseignement supérieur (1 point sur 10), dont 3 ans dans la gestion des demandes d'accréditation (1 point sur 10)
expérience en matière de direction/gestion (point 2.3.5 de la grille d'évaluation) :	Sans objet
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'affectation (2.3.6 de la grille d'évaluation) :	Sans objet

Numéro de l'opération : 81313283

Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'affectation (2.3.7 de la grille d'évaluation) :	3 professionnels ayant chacun 10 ans d'expérience professionnelle en Tunisie
expérience dans le domaine de la coopération au développement (2.3.8 de la grille d'évaluation) :	3 professionnels ayant chacun 6 ans d'expérience dans des projets de coopération au développement
Autre (2.3.9 de la grille d'évaluation) :	Sans objet

Les régions UN DESA sont définies comme l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale, l'Afrique du Nord, l' australe, l'Afrique de l'Ouest, l'Amérique du Sud, les Caraïbes, l'Amérique centrale, l'Amérique du Nord, l'Asie centrale, l'Asie de l'Est, l'Asie du Sud-Est, l'Asie de l'Ouest/Moyen-Orient, l'Europe de l'Est, l'Europe du Nord, l'Europe du Sud, l'Europe de l'Ouest, l'Australie, la Mélanésie, la Micronésie et la Polynésie, pour la répartition des pays voir [USND - Methodology](#).

Le soumissionnaire doit établir une correspondance entre tous les professionnels proposés et les qualifications requises respectives et la présenter de manière claire dans un tableau séparé qui sera placé en tête des CV. Seules les qualifications figurant dans les CV peuvent être mentionnées dans le tableau récapitulatif. Les expériences professionnelles doivent être attestées par des références pertinentes dans les CV. Il est conseillé de faire une référence explicite à chaque expérience professionnelle.

Les soft skills des membres de l'équipe

Au-delà de leurs qualifications professionnelles, tous les membres de l'équipe sont également censés posséder les qualifications suivantes :

- Capacité à travailler en équipe
- Initiative personnelle
- Capacité de communication
- Compétences socio- et interculturelles
- Une action efficace orientée vers les partenaires et les clients
- Pensée interdisciplinaire

Les compétences non techniques ne sont pas évaluées.

5. Spécifications de calcul

5.1. Affectation du personnel spécialisé

Nous vous prions de ne pas vous écarter, dans votre offre, de la structure quantitative exigée dans les présents TdR (nombre de spécialistes (FS) et de jours-professionnels (JP), budgets prescrits dans le bordereau de prix). Celle-ci fait partie intégrante de la concurrence et sert à déterminer des offres objectivement comparables. Nous attirons votre attention sur le fait que seuls les services commandés par le client et fournis par le prestataire seront rémunérés. Nous attirons également l'attention sur le fait que, le cas échéant, le nombre total de FKT proposées ne sera pas appelé.

Numéro de l'opération : 81313283

Le nombre de jours de travail spécialisé correspond à des journées de travail complètes.

Spécialiste	FKT Pays de résidence /Remote	Disponibilité des CP dans le pays d'intervention en FKT	FKT total	Séjour en rapport > 3 mois (voir CGA paragraphe 3.3.2)
Spécialiste 1 : Coordination d'équipe	125	50	175	Non
Pool FK 1 : FK-Pool International	400	200	600	Non
FK Piscine 2 : FK-Pool National		850	850	Non
Arrêt à l'arrière :	Sans objet	sans objet	sans objet	Non

5.2. Personnel administratif national

- Sans objet -

5.3. Frais de voyage

5.3.1 Aspects de durabilité pour les voyages

L'AG souhaite réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO₂) causées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez prendre en compte les possibilités de réduction des émissions, par exemple en choisissant la classe de réservation la moins émettrice (classe économique), en utilisant des moyens de transport, des compagnies aériennes et des itinéraires aériens présentant une meilleure efficacité en termes d'émissions de CO₂. Pour les trajets courts, il convient d'utiliser de préférence le train (2e classe) ou l'e-mobilité.

Si la prévention n'est pas possible, les émissions de CO₂ générées par les voyages en avion doivent être compensées. Pour ce faire, le GT fixe un budget en fonction duquel les compensations de CO₂ peuvent être facturées sur présentation de justificatifs.

Sur le marché des certificats d'émission, il existe une multitude de fournisseurs ayant des exigences différentes en matière d'efficacité climatique. La [fondation Alliance pour le développement et le climat](#) a publié une [liste de standards](#). Le GT recommande l'utilisation des standards mentionnés.

Numéro de l'opération : 81313283

5.3.2 Objectifs en matière de frais de déplacement

Budget des frais de déplacement : 145 910 EUR

Budget pour la compensation des émissions de CO₂ des voyages en avion : 3500 EUR. Un budget invariable pour la compensation des émissions de CO₂ est prévu pour la facturation sur justificatif.

Le nombre et la durée des voyages n'étant pas encore fixés en détail, le budget des frais de déplacement susmentionné, qui ne peut être modifié, est prédéfini dans le tarif pour tous les voyages effectués en Suisse et l'étranger pour tous les professionnels. Le budget comprend les frais de voyage suivants :

- Indemnités journalières et d'hébergement
- Vols et autres frais de transport
- Frais annexes au voyage (visas, éventuels tests de santé, etc.)

Le remboursement s'effectue conformément au tableau des pays de la circulaire du BMF sur le remboursement des frais de voyage (disponible sur [: https://www.bundesfinanzministerium.de](https://www.bundesfinanzministerium.de)), de manière forfaitaire (frais de séjour et d'hébergement dans la limite des plafonds fiscaux pour le pays concerné) ou sur présentation de justificatifs (frais d'hébergement supplémentaires d'un montant raisonnable, frais d'avion et autres frais de transport principaux). Toutes les activités de voyage doivent être convenues au préalable avec le responsable du projet. Les déplacements doivent être effectués de la manière la plus économique possible.

5.4. Biens d'équipement

- Sans objet -

5.5. Coûts de fonctionnement dans le pays d'intervention

- Sans objet -

5.6. Ateliers, formation et perfectionnement

L'organisation logistique des ateliers n'est pas de la responsabilité du contractant, il n'est pas nécessaire de calculer les coûts qui en résultent. Les éventuels coûts associés seront pris en charge par la GIZ.

5.7. Subventions locales

- Sans objet --

5.8. Autres frais

- Sans objet -

Numéro de l'opération : 81313283

5.9. Poste de rémunération flexible

Budget pour la rémunération flexible : 150.000 EUR

Le budget fixe susmentionné, qui ne peut pas être modifié, est défini dans le tarif en tant que rémunération flexible. La rémunération flexible sert à la gestion flexible de la commande par le* GIZ-AV. Le recours par l'ET s'effectue conformément au point 3.3.5.7 du CGC.

6. Spécifications relatives au format de l'offre

La structure de l'offre du soumissionnaire doit être conforme à la structure des TdR. Elle doit être écrite de manière lisible (par ex. Arial, taille de police 11 et plus) et compréhensible. L'offre doit être rédigée en allemand.

La conception technique et méthodologique de l'offre (chapitre 3 des TdR) ne doit pas dépasser 6 pages (sans compter la page de garde, la liste des abréviations, la table des matières, une brève introduction et les CV pour les backstoppers). Les annexes supplémentaires non requises ne seront pas évaluées.

Les CV des personnes sélectionnées conformément au chapitre **Fehler ! Source de référence introuvable**. TdR doivent être rédigés au format européen et se limiter à 4 pages maximum. Les CV peuvent également être rédigés en français.

Les CV doivent indiquer clairement et sans ambiguïté le poste, les tâches, la durée et la période pendant laquelle la personne proposée a travaillé dans les références désignées. **Les références contenues dans les CV doivent donc comporter les informations suivantes :**

- Nom de l'entreprise/de l'organisation/du projet de référence le quel le professionnel a travaillé
- Position et tâche(s) du professionnel dans l'entreprise/l'organisation ou dans le projet de référence
- Résultats du travail ou produits élaborés par le professionnel ou part de la participation du professionnel à l'élaboration de ces résultats et produits (le cas échéant)
- Durée de l'engagement du professionnel dans l'entreprise/l'organisation/le projet de référence par année civile en jours, semaines ou mois de travail à plein temps (par exemple, 2019 : 2 mois, 2020 : 10 mois, 2021 : 1 mois).
- Expérience de direction/gestion : indiquer clairement dans quels projets de référence ou dans quels emplois fixes dans des entreprises/organisations les conditions mentionnées au chapitre 4 ont été remplies dans chaque cas (par ex. période, nombre de personnes subordonnées sur le plan disciplinaire, budget du projet) (si pertinent).
- Expérience professionnelle internationale/expérience professionnelle dans le pays d'accueil : indiquer clairement dans quels projets de référence ou dans quels emplois fixes dans des entreprises/organisations les conditions mentionnées au chapitre 4 ont été remplies dans chaque cas (par ex. durée effective de l'engagement sur place en jours, semaines ou mois de travail spécialisé à plein temps) (si pertinent)

Numéro de l'opération : 81313283

Afin de faciliter l'évaluation, nous vous prions de numérotter les références dans l'ordre et de n'indiquer que celles qui ont un rapport clairement identifiable avec l'objet du présent appel d'offres.

7. Options et contrat de suivi

Option d'extension du contenu de la prestation/prolongation de la durée conformément à l'article 132, paragraphe 2, point 1 GWB :

Il existe une option permettant de poursuivre la prestation mise au concours dans ses éléments essentiels. En particulier

Nature et étendue :

Il est possible, tout en conservant le caractère global du marché, de poursuivre les prestations indiquées au chapitre 2 du présent cahier des charges et/ou d'étendre le marché à des prestations de même nature. Le marché peut être reconduit deux fois, sans que la durée totale du marché puisse excéder le triple de la durée initiale du marché. La valeur de l'ensemble du marché ne peut excéder le double de la valeur du marché initial.

Condition préalable :

Prolongation et/ou augmentation du projet en cours ou commande d'un projet de suivi par le maître d'œuvre de la GIZ et/ou conclusion d'un contrat de cofinancement de la mesure et/ou le partenaire politique du projet de la GIZ demande une prolongation et/ou une augmentation correspondante du contrat à la GIZ.

8. Placements

- Description du projet KZE-Pool